

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2017-2020

Le Plan d'Action Départemental (P.A.D.), tel qu'il est décrit dans la circulaire du 3 juillet 1987, est arrêté par l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ain et mis en œuvre par l'équipe EPS 01. Véritable politique départementale, il favorise la cohérence départementale de l'enseignement de l'EPS à l'école. Il précise les orientations et moyens à mettre en œuvre pour parvenir au respect des exigences institutionnelles fixées par les programmes en vigueur et les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il met en évidence les enjeux essentiels d'un enseignement effectif de l'EPS par les Professeur-e-s des Ecoles.

Il constitue un contrat pluriannuel, élaboré pour optimiser les actions en faveur de l'EPS. Il est le référentiel commun autour duquel les différents acteurs orientent et coordonnent leurs actions en fonction de priorités liées aux conditions locales, aux objectifs départementaux et aux instructions nationales.

Le PAD induit un travail en équipe des conseillers pédagogiques et formateurs en EPS. Ceux-ci agissent en direction des enseignants en les aidant dans leur travail de conception et d'élaboration de projets pédagogiques en EPS intégrés aux projets d'école.

I Un nouveau PAD

Le bilan, détaillé en annexe, du précédent PAD (2012-2016) est un élément d'orientation du présent PAD. Il met en évidence la quantité et la qualité des travaux conduits durant les quatre dernières années par l'équipe EPS de l'Ain. Cependant, en l'absence de repères préalables et d'indicateurs objectifs, il ne permet ni de conclure à une évolution significative des pratiques pendant cette période ni au respect des exigences horaires définies par les programmes. **Le PAD inscrit donc comme sa première priorité la poursuite d'une pratique efficiente de l'EPS.**

La mise en œuvre de nouveaux programmes (2015-2016), élément majeur de détermination des orientations du PAD, est l'occasion d'envisager l'EPS à sa juste place dans le paysage éducatif d'une école en transformation. C'est en cela qu'il convient d'envisager **l'EPS** simultanément comme un **objet d'apprentissages fondamentaux (priorité 2)** et comme un **élément de continuité et de transversalité entre les différents domaines d'enseignement, parfaitement inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (priorité 3)**. Cette reconnaissance dans les objectifs de **l'école pour tous** conduit tout naturellement à s'engager dans les perspectives d'une **école inclusive** par la mise en œuvre effective d'une **EPS pour tous**, quels que soient les singularités ou les besoins spécifiques rencontrés (**priorité 4**).

Enfin, l'EPS mettant en action la personne dans sa globalité impose une approche pédagogique positionnant l'élève au cœur de ses apprentissages, dans **une démarche active et impliquante (priorité 5)**.

Ainsi ce nouveau plan s'inscrit dans une continuité permettant de poursuivre les chantiers inachevés et dans une évolution liée au nouveau contexte scolaire.

II Orientations et mise en œuvre 2017/2020

	<u>Axe1 : Mieux connaître les réalités des terrains</u>	<u>Axe 2 : Former et accompagner les acteurs</u>	<u>Axe 3 : Développer et maîtriser les partenariats</u>
<u>Priorité 1 :</u> Pour une pratique efficiente de l'EPS	Enquête en début et fin de PAD : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des pratiques réelles - Etat des lieux, évolution. <p>Indicateurs : <i>Bilan à mi-parcours et à la fin avec le même questionnaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des formateurs (Equipe EPS) - Formations initiale et continue. - Accompagnement des équipes pédagogiques in situ ou/et à distance pour leur permettre un enseignement effectif des heures d'EPS - Impulsion et accompagnement d'actions ponctuelles ou suivies (JSS, USEP ...) <p>Indicateurs : <i>Nombre de formations proposées (circonscription, pôle, départemental, stages ...) et nombre de participants.</i> <i>Champs d'apprentissage visés et cycles concernés, Cohérence et convergence des formations avec les priorités du PAD</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre du nouveau document départemental « intervenants extérieurs » (Place et rôles respectifs des enseignants des intervenants, conditions d'interventions) <p>Indicateurs : <i>Appropriation par les enseignants du nouveau document intervenant et de son esprit (co préparation/co animation...).</i> <i>Participation des ETAPS, des fédérations et des animateurs sportifs aux animations avec les enseignants</i></p>
<u>Priorité 2 :</u> L'EPS : objet d'apprentissage	L'EPS domaine d'apprentissages fondamentaux : <ul style="list-style-type: none"> - Production et mutualisation de ressources - Site internet EPS 01 <p>Indicateurs : <i>Nombre de ressources produites et de connexions au site.</i></p>	L'EPS, développement personnel : <ul style="list-style-type: none"> - Développement des habiletés motrices. - Pratique et culture sportive. <p>Indicateurs <i>Réalité des programmations EPS dans les écoles et du volume horaire d'enseignement</i></p>	L'EPS préalable aux pratiques sportives : <ul style="list-style-type: none"> - Sport scolaire USEP (et UNSS cycle 3), - Partenariats fédéraux <p>Indicateurs : <i>Evolution USEP : adhérents, secteurs et dynamisme</i> <i>Nombre et qualité Conventions revisitées</i></p>

<p>Priorités 3 : EPS et transversalité Nouveaux programmes socle et nouveaux cycles</p>	<p>Positionnement institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place de l'EPS - Appropriation des nouveaux programmes et du socle. <p>Indicateurs : <i>Regards des IEN dans le cadre des inspections sur l'appropriation du nouvel esprit des programmes en EPS et sur la mise en œuvre effective.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes et socle commun - EPS et langages - EPS et EMC - Ressources et Liens internes (dans l'EN : autres CP et formateurs) - Esprit des programmes : Bienveillance - Plaisir Bien-être - Santé <p>Indicateurs : <i>Formations en EPS avec sollicitation des autres formateurs</i></p>	<p>Les « Eduquer à » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la santé, - la citoyenneté, vivre ensemble - l'EEDD <p>en lien avec l'USEP</p> <p>Indicateurs : <i>Pratiques sportives avec notamment les outils et les ressources de l'USEP</i></p>
<p>Priorité 4 : EPS et école inclusive</p>	<p>Appui sur le pôle EPS et Handicap</p> <p>Indicateurs : <i>Nombre de sollicitations et réponses apportées</i></p>	<p>EPS pour tous EPS et Handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche méthodologique dédiée sur chacun des modules - diffusion des outils de mise en œuvre <p>Indicateurs : <i>Prise en compte effective des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les pratiques EPS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle départemental EPS et Handicap - Commission USEP « sport pour tous » - Partenariat CD 01 de Sport Adapté et Handisport, UNSS <p>Indicateurs : <i>Vie de la convention, Actions conduites conjointement</i></p>
<p>Priorité 5 : Pédagogie et didactique – La place de l'élève</p>	<p>Connaissance, appropriation et mutualisation de ressources</p> <p>Indicateurs : <i>Regards des IEN dans le cadre des inspections</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enfant acteur - Pédagogies actives - Pédagogies impliquantes - EPS équitable <p>Indicateurs : <i>Usage des outils pédagogiques (défis coopératifs...)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet associatif et sportif de l'USEP - EPS et PEDT : collectivités et associations <p>Indicateurs : <i>Lien entre l'EPS, l'USEP et les PEDT, cohérence dans les objectifs.</i></p>

III Enjeux d'un enseignement effectif de l'EPS par les professeurs des écoles

A travers les activités physiques et sportives l'enseignant, seul garant de l'enseignement de l'EPS, met en cohérence les compétences du socle commun et les programmes. Dans ce cadre, la mutualisation des expériences d'enseignement de l'EPS, le partage des conceptions et le croisement des regards inhérents au travail en équipe pédagogique et en partenariat doivent conduire à organiser l'enseignement d'**une éducation physique et sportive riche, complète et équilibrée.**

L'enseignement de l'EPS s'inscrit dans un continuum formalisé par une programmation pluriannuelle des activités physiques support d'enseignement.

Seule discipline scolaire qui s'adresse au corps, comme objet et moyen de l'apprentissage, l'EPS permet

à l'enfant de mieux se connaître, dans les registres du corps performant, du corps sensible et du corps émotionnel :

- par les diverses mises en jeu du corps et l'enrichissement des conduites motrices
- par les différents rôles que les élèves peuvent y vivre, elle est un des moteurs de l'accès à l'autonomie et à la prise d'initiative.
- par la confrontation aux autres et à la règle qu'elle organise, elle est un vecteur essentiel de l'expression de la citoyenneté, du bien vivre ensemble et de l'acceptation des différences.

Les trois axes de travail tels que définis dans le présent PAD s'inscrivent en parfaite cohérence avec ces enjeux : une connaissance fine des réalités de terrain (axe1) permet de bien appréhender les besoins en accompagnement et en formation (axe 2) pour que les professeur-e-s d'école soient en capacité d'enseigner effectivement l'EPS. Des partenariats maîtrisés peuvent permettre, faciliter ou enrichir cet enseignement, qui reste sous la responsabilité pleine et entière des professeur-e-s (axe 3).

IV Cadre du partenariat

Les interventions extérieures liées à ces partenariats favorisent l'ouverture de l'école sur le monde extérieur, répondent à l'évolution de la réglementation, opérationnalisent l'intérêt de la co-éducation et de la recherche qualitative dans les activités pédagogiques scolaires.

Ces partenariats s'établissent sur la base des principes suivants :

- l'école, par son équipe enseignante, reste garante de la cohérence et de la conduite de l'action éducative qui trouve ses références dans les programmes,
- la demande d'intervention émane de l'équipe d'école sur la base d'un projet pédagogique.
- l'enseignant-e dispense l'enseignement, l'intervenant-e ne se substitue jamais à lui mais apporte une qualification, un savoir-faire ou un témoignage qui concourt aux objectifs du projet,
- La pertinence de la présence de l'intervenant dans son action scolaire sera évaluée sur la base de ses qualifications et du projet selon la procédure départementale et la réglementation ; l'intervention doit être autorisée en tout premier lieu par le directeur de l'école,
- La co-intervention ne s'appliquera en priorité que si les textes d'encadrement renforcé l'imposent ; là où l'enseignant peut fonctionner seul, il doit le faire. L'aide ponctuelle d'un spécialiste doit conduire à l'autonomie dans la menée future de ces activités. Le sur-encadrement nuit à la sécurité par une dilution de l'attention portée aux élèves,

- **la co-intervention ne dépassera pas 1/3 de l'horaire EPS et privilégiera le cycle 3** ; au cycle 2 elle s'appliquera en priorité sur les activités à taux d'encadrement renforcé et au cycle 1 elle n'a pas lieu d'être en dehors de projets spécifiques de pratiques artistiques et culturelles ou à caractère exceptionnel (aide à la mise en œuvre d'activités nécessitant une surveillance de proximité), ceci sur quelques séances mais pas sur la continuité du module d'apprentissage.

- les interventions en danse et en activités de cirque font l'objet d'un avis particulier d'une commission départementale spécifique,
- les journées départementales d'agrément des intervenants bénévoles ne s'appliqueront qu'aux activités à encadrement renforcé,
- les conventions tripartites DSDEN, USEP, Comités Sportifs Départementaux, sont nécessaires pour les interventions des Conseillers Sportifs Territoriaux des fédérations sportives. Elles précisent les conditions d'intervention et doivent être suivies avec attention,
- les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (E.T.A.P.S.) et les municipalités qui les emploient s'inspireront au plus près de ces principes sachant que leur statut leur définit une qualification polyvalente et leur confère une place privilégiée auprès des écoles.

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education nationale



Marilyne REMER

ANNEXE 1 Bilan du PAD 2012-2016

Le Plan d'Action Départemental en EPS 2012-2016 s'organisait à partir de **3 priorités**

- priorité 1 : « pour une pratique efficiente de l'EPS »
- priorité 2 : « transversalité et contributions au socle commun »
- priorité 3 : « l'élève acteur de ses apprentissages (pédagogie et didactique) »

et décliné selon **deux axes** :

- axe 1 : accompagner les enseignants
- axe 2 : renforcer les ressources et le partenariat.

Il était en continuité avec le PAD précédent, en le simplifiant et en évoluant.

Priorité 1 : « pour une pratique efficiente de l'EPS »

(2006-2010 : « pour une pratique **efficace** de l'EPS ».)

On admet comme définition de l'efficacité la mesure du rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées, l'efficience pouvant s'entendre comme l'optimisation des outils mis en œuvre pour parvenir à un résultat. L'efficience serait ici un développement significatif de l'enseignement de l'EPS au regard des moyens déployés pour sa mise en œuvre.

Sur l'axe 1 :

Contenus EPS

- le choix annuel d'une compétence appuyé sur une APSA n'a pas été limitatif. Plusieurs activités ont été le plus souvent développées chaque année même si une compétence a, le plus souvent, été prioritairement retenue (2013 : jeux collectifs, 2015 activités artistiques, ...). L'actualisation de productions anciennes et la création de nouvelles ressources pédagogiques ont amplifié ce résultat,
- les modules ont été écrits ou réécrits à partir d'un cadre commun, ce qui leur confère une forme unique facilitant leur appropriation,
- l'adaptation des modules d'apprentissages à chaque cycle a été recentrée sur un travail pour le cycle 2, les cycles 1 et 3 étant plus facilement caractérisés,
- les compétences 2, 3 et 4 ont fait l'objet de travaux et de productions. La compétence 1 a été plus délaissée,
- la prise en compte des élèves en situation de handicap a fait l'objet d'une évolution positive, toujours en cours avec la mise en place du pôle départemental EPS et handicap,
- la commission « activité artistique » mise en place lors du précédent PAD a été réactivée en 2014 et 2015 après une période de latence. Elle est sollicitée pour les agréments des intervenants extérieurs.

Formations

- formation des CPC (4 journées annuelles), dispositif essentiel pour mettre à jour, nourrir, et mutualiser les compétences de l'équipe et organiser l'accompagnement des enseignants,
- la formation des enseignants a été réalisée pour les Activités à Encadrement Renforcé (AER) qui le nécessitent mais aussi sur les activités retenues chaque année,
- pour les activités et dispositifs innovants, les formations ont le plus souvent eu lieu en appui sur les propositions de l'USEP 01,
- la mise en œuvre et le suivi des modules, dans le cadre des projets spécifiques des écoles, ont constitué une part importante de l'action des CPC EPS au sein des circonscriptions et des pôles.

Classes sportives natation

- les contributions à l'élaboration des projets, les participations avec les enseignants aux réunions préparatoires ont été effectives,
- le contenu pédagogique a été revu et s'appuie désormais pour les cycle 2 sur « l'album à nager » des Éditions EPS.

Site EPS

- le dossier ne s'est ouvert qu'en toute fin de PAD. Les actions prévues de mutualisation des ressources par cette voie ne sont donc que naissantes.

Sur l'axe 2 :

Partenariats

- le Pôle EPS et handicap a consolidé les relations avec les comités départementaux des fédérations partenaires Handisport et Sport Adapté, en appui sur la convention signée également avec l'USEP et l'UNSS,
- le Groupe de Travail du Pôle EPS et handicap (GTH) a formalisé ces relations,
- de nouvelles conventions tripartites avec les comités départementaux des fédérations sportives et l'USEP ont été signées.

USEP

- rencontres sportives et classes sportives : l'implication de l'équipe EPS dans la Commission Technique (CT) USEP pour la conception des rencontres et des classes sportives, puis dans leur encadrement, a été pleine et entière. Cet engagement permet leur complète réussite et leur réelle efficacité,
- les classes natation USEP constituent une alternative d'accès à la natation pour les écoles, encore trop nombreuses, qui en sont dépourvues.

Formations :

- les formations partenariales mises en place départementalement ont permis la production d'outils pédagogiques. De façon récente l'équipe EPS s'oriente vers la production de modules de formation,
- le choix d'une APSA annuelle déclinée dans chaque circonscription n'a pas été effectif,
- l'ouverture des formations aux autres acteurs éducatifs partenaires a été effective dans le cadre des propositions de l'USEP 01.

Priorité 2 : «transversalité et contributions au socle commun»

Sur l'axe 1 :

Contenus EPS

- le modèle d'unité ou module d'apprentissage validé par l'équipe EPS systématise l'organisation en trois temps par rapport à la séance d'EPS : avant/pendant/après,
- il privilégie ainsi les approches transversales (maîtrise de la langue, mathématiques, sciences, ...)
- Il systématise l'usage du cahier d'EPS (« cahier du nageur » par ex.),
- les compétences du socle commun en vigueur ont été systématiquement mises en perspectives,
- l'organisation et le déroulement des rencontres USEP et classes sportives, ont favorisé le renforcement des liens indispensables de l'EPS avec les compétences du socle : maîtrise de la langue, respect des règles, engagement dans un projet, construction d'éléments artistiques et culturels.

Formation

- la présentation de la démarche transversale associée aux modules d'apprentissage a été faite dans les formations EPS de circonscription, de pôle et départementales (USEP),
- la diffusion des outils et modèles s'est faite par les sites de circonscription et le site USEP ainsi que lors des visites auprès des enseignants débutants,
- le projet de formation transversale, à destination des CPC, sur une thématique issue de l'EPS n'a pas vu le jour,

Sur l'axe 2 :

USEP

- la déclinaison départementale de la convention nationale entre le Ministère de l'Education Nationale, la ligue de l'Enseignement et l'USEP renforce les relations entre la DSDEN et l'USEP de l'Ain en précisant les moyens négociés des relations privilégiées entretenues,
- la mission à 50% du CPD EPS auprès de l'USEP est un acte fort de ces relations privilégiées. Elle contribue au développement de l'USEP ainsi qu'à sa pérennité financière,
- la journée nationale du sport scolaire prend chaque année de l'ampleur dans le cadre d'un partenariat efficace DSDEN/USEP 01.

Autres partenariats

- les conditions de fonctionnement avec les intervenants extérieurs de tous statuts deviennent de plus en plus complexes (démultiplication des qualifications, règles de moralité, ...),
- les outils administratifs ne sont plus adaptés au nouveau contexte et vont avoir à être révisés.

Priorité 3 : « l'élève acteur de ses apprentissages (pédagogie et didactique) »

Sur l'axe 1 :

Approche didactique

- la généralisation de la trace écrite comme facteur de développement et de sens dans les apprentissages est désormais admise comme un point fort du processus d'évaluation formative et outil d'approche culturelle de l'activité,
- le cadre théorique de la démarche d'apprentissage à privilégier est désormais en place. Il considère l'élève comme l'acteur essentiel de ses apprentissages. Les situations proposées associent l'action, la réflexion et l'implication de tous les élèves,
- le référentiel EPS départemental en ligne sur le site de la Direction Des Services Départementaux De l'Éducation Nationale de l'Ain est toujours en vigueur. Une actualisation s'imposera rapidement,
- l'attention particulière attendue sur les activités artistiques a été réalisée,
- la prise en compte de tous les élèves en EPS quelle que soit leur singularité est admise. Elle doit rapidement devenir réalité,
- les outils proposés aux enseignants tendent vers ces principes et ont encore à évoluer (handicap).
-

Sur l'axe 2 :

Formations

- tous les intervenants, professionnels et bénévoles, sont sensibilisés à l'approche par les compétences et à la place centrale de l'élève dans le processus d'apprentissage. Ce travail doit être poursuivi et approfondi.

ANNEXE 2 : Fiches actions (à compléter au fur et à mesure de l'avancée du PAD. 2 exemples ci-dessous).

FICHE ACTION (modèle)

Objectif opérationnel (lié à l'axe prioritaire choisi) visé par l'action : (quoi ?)
Attendus visés par l'action :
Descriptif de l'action
❖ calendriers, lieux, activités (où ?, quand ?)
❖ moyens mobilisés : (comment ?)
Évaluation prévue : indicateurs de suivi, éléments qualitatifs, procédures...

FICHE ACTION /analyse des pratiques réelles

Objectif opérationnel (lié à l'axe prioritaire choisi) visé par l'action : (quoi ?)
<u>Axe1 : Mieux connaître les réalités</u> <u>Priorité 1 : Pour une pratique efficiente de l'EPS</u> Mettre en place un sondage afin de mieux connaître les réalités des pratiques en EPS dans le département.
Attendus visés par l'action :
Mieux connaître la réalité des pratiques en EPS afin de mieux ajuster le contenu de nos formations (champs d'apprentissage plus ou moins investis, transversalité et appropriation de l'esprit des nouveaux programmes).
Descriptif de l'action
❖ calendriers, lieux, activités (où ?, quand ?)
Construire et diffuser un sondage anonyme simple avec des réponses fermées afin de mieux connaître les équipements, les pratiques réelles en EPS dans le département. Construire, diffuser et analyser ce sondage au plus tard avant la fin de l'année scolaire 2016/2017
❖ moyens mobilisés : (comment ?)
Un groupe de travail de CPC EPS et un conseiller TICE si nécessaire pour construire, diffuser et analyser ce sondage.
Évaluation prévue : indicateurs de suivi, éléments qualitatifs, procédures...
Reprendre le sondage en fin de PAD EPS afin de mesurer les effets des formations engagées et des différentes actions menées dans le cadre du PAD.

FICHE ACTION EPS et inclusion

Objectif opérationnel (lié à l'axe prioritaire choisi) visé par l'action : (quoi ?)

Priorité 4 : EPS et école inclusive

Faire vivre de manière concrète le pôle EPS et handicap

Attendus visés par l'action :

Inclure de manière concrète tous les élèves dans les différentes pratiques de l'EPS

Descriptif de l'action

❖ **calendriers, lieux, activités** (où ?, quand ?)

Réunions régulières (au moins 3 par an) du pôle EPS et handicap.

❖ **moyens** mobilisés : (comment ?)

Ensemble de l'équipe des CPC et le pôle EPS et handicap

Évaluation prévue : indicateurs de suivi, éléments qualitatifs, procédures...

Nombre d'interventions auprès d'élèves dans les classes.
Faire connaître cette structure auprès de l'ensemble des collègues.
Quantité et qualité du travail d'adaptation des différents modules d'apprentissage en EPS sur le site EPS.

FICHE ACTION : Stage EPS

Objectif opérationnel (lié à l'axe prioritaire choisi) visé par l'action : (quoi ?)
PRIORITE 3 : EPS et Transversalité Développer et faire vivre concrètement une activité EPS Mettre en œuvre la notion de transversalité à partir de l'enseignement de l'EPS
Attendus visés par l'action :
Aborder la dimension transversale de l'EPS Vivre et s'approprier une séquence d'apprentissage en EPS Associer les dimensions santé, équité, rôles sociaux, effort, culture sportive, EEDD...
Descriptif de l'action
❖ calendriers, lieux, activités (où ?, quand ?)
Stages en direction des enseignants d'une circonscription ou d'un pôle sur un site dédié à l'APS choisie (gymnase, domaine nordique, ...) 1 semaine X 2 lieux et dates et lieux à déterminer en fonction du public retenu et des pratiques identifiées
❖ moyens mobilisés : (comment ?)
Equipe EPS 01, pôle EPS et handicap Partenaires USEP, fédération...
Évaluation prévue : indicateurs de suivi, éléments qualitatifs, procédures...
Nombre d'écoles pratiquantes Suivi suite de stage : aide à la construction des séquences, mises en place d'activités Suivi des projets EPS